



Assemblée Générale Mixte

30 mai 2024

ALNFL

EURONEXT

GROWTH



Disclaimer

This presentation contains **forward-looking statements**, which are subject to numerous risks and uncertainties, which could cause actual results to differ materially from those anticipated. There can be no guarantee that (i) the results of pre-clinical work and prior clinical trials will be predictive of the results of the clinical trials currently under way, (ii) regulatory authorities will agree with the Company's further development plans for its therapies, or (iii) the Company will find development and commercialization partners for its therapies in a timely manner and on satisfactory terms and conditions, if at all. The occurrence of any of these risks could have a significant negative outcome for the Company's activities, perspectives, financial situation, results and development.

For a discussion of risks and uncertainties which could cause the Company's actual results, financial condition, performance or achievements to differ from those contained in the forward-looking statements, please refer to the Risk Factors ("Facteurs de Risques") section of the Document d'Information filed to Euronext on 27 April 2021 and available on demand (Bruno@sfthera.com). Forward-looking statements speak only as of the date on which they are made and NFL Biosciences undertakes no obligation to update these forward-looking statements, even if new information becomes available in the future.

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2023;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ; Quitus aux administrateurs;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- Imputation totale des pertes inscrites au compte « Report à nouveau » sur le compte « Primes d'émission »;
- Approbation des conventions règlementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ignacio FAUS arrivant à expiration;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno LAFONT arrivant à expiration;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Francis AHNER arrivant à expiration;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yannick PLETAN arrivant à expiration;
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel HUC arrivant à expiration;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions;
- Questions diverses;
- Pouvoirs

Ordre du jour : Assemblée Générale Extraordinaire (1/2)

- Présentation du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les projets de délégations de compétence et autorisations financières présentés à l'assemblée;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en oeuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que celle visées à l'article L.411.2,1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ; Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions, décidées en application des douzième et treizième résolutions, en cas de demandes excédentaires;

Ordre du jour : Assemblée Générale Extraordinaire (2/2)

- Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux;
- Questions diverses;
- Pouvoirs



1^{ère} Partie : Présentation aux actionnaires



NFL Biosciences développe des médicaments botaniques pour le traitement des addictions

	PATHOLOGIE	CANDIDAT	PRECLINIQUE	PHASE I	PHASE IIa	PHASE IIb	COMMENT.
Programmes							
NFL 101 Extrait de feuilles de tabac sans nicotine	Addiction au tabac						Résultats en Juillet 2024
NFL-301 Extrait de plante de Kudzu Co-développement avec	Consommation excessive d'alcool						
NFL-201 Extrait mixte de feuilles de tabac et de cannabis	Addiction au cannabis						

Des traitements existants à efficacité limitée et des taux d'adhésion faible

Traitement par substitut nicotinique (TNS)



Patches



Chewing Gum

Varenicline (Champix® / Chantix®)



Cytisine (Tabex®)



- **Cible** Récepteur d'acétylcholine de la nicotine
- **Efficacité faible** (16% 3 mois après la fin du traitement)¹
- Adhésion faible (30%)³
- **12 semaines de traitement** (1 patch par jour)

- **Cible** Récepteur d'acétylcholine de la nicotine
- **Efficacité faible** (22% 3 mois après la fin du traitement)¹
- Adhésion faible (38%)⁴
- **+ de 12 semaines de traitement** (2 pilules par jour)

- **Cible** Récepteur d'acétylcholine de la nicotine
- Efficacité comparable à la varenicline
- **6 à 12 semaines de traitement** (3 pilules par jour)
- Utilisé en Europe de l'Est depuis 40 ans. Une version modifiée, **cytisinicline**, en Phase III aux Etats Unis

- Une posologie inadaptée contribue à un faible taux d'adhésion par le patient
- Tous les traitements sur le marché suivent le même mécanisme d'actions (MoA)
- Manque d'innovations significatives sur les 20 dernières années

NFL-101 • Un candidat médicament innovant pour le sevrage tabagique



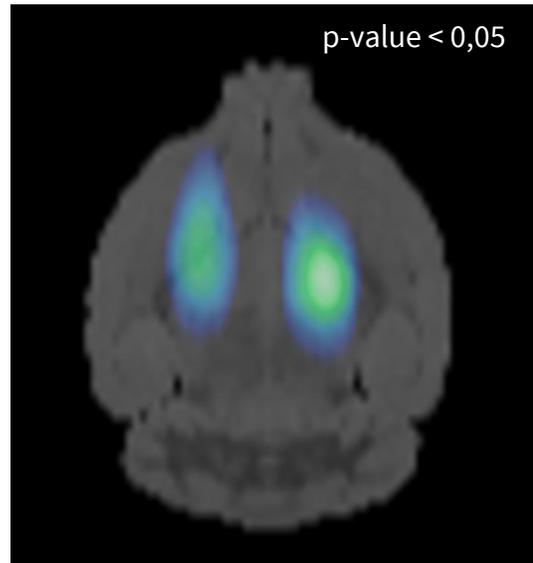
NFL-101 : un extrait de feuilles de tabac dépourvu de nicotine...

- Extrait allergénique de feuilles de tabac mis au point par l'Institut Pasteur pour désensibiliser les ouvriers des manufactures de tabac (vendu jusqu'en 2004)
- **Administré** comme **aide au sevrage tabagique** sur **plus de 10 000 fumeurs**
- **32% d'abstinence continue après 3 ans**, significativement au-dessus des solutions existantes
- **Pas d'effets secondaires**, une efficacité reportée exceptionnelle
- **2 injections sous-cutanées séparées de 7 jours** adhésion optimisée en comparaison aux traitements existants (12 semaines de traitement avec dose(s) quotidienne(s))

... présentant un MoA disruptif basé sur la réactivation de la région du thalamus

1 – validation du modèle

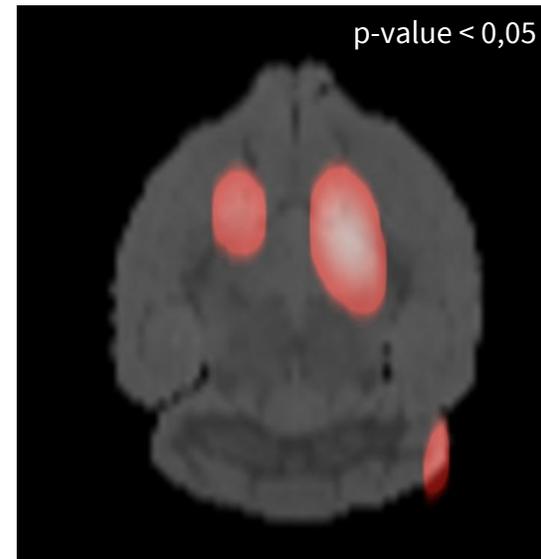
Souris exposées au tabac et placées en situation de sevrage / Souris non exposées au tabac



Sous-activation de la région du thalamus (associé au « craving ») en situation de sevrage

2 – Efficacité de NFL-101

Sur les souris exposées au tabac et placées en situation de sevrage : NFL-101 / placebo



Activation de la région du thalamus par NFL-101 comparé au placebo

3 – Spécificités de NFL-101

Sur les souris non exposées au tabac : NFL-101 / placebo



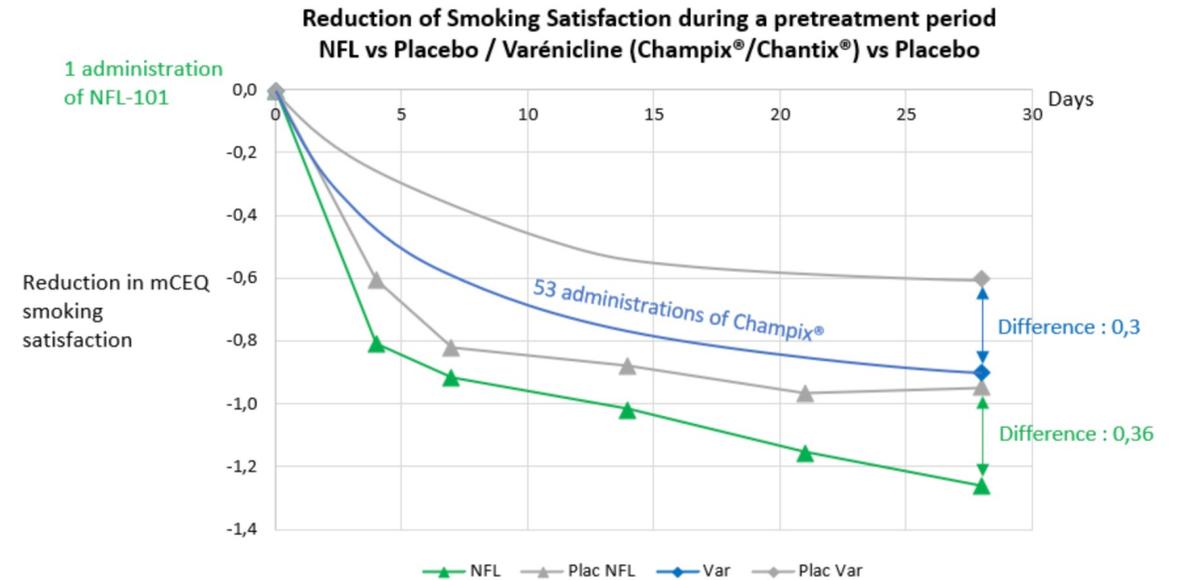
L'effet de NFL-101 est spécifique à la situation de sevrage



En situation de sevrage, NFL-101 réduit le « craving » en restaurant une activité cérébrale normale de la région du cerveau associée à l'envie irrésistible de fumer. C'est le seul médicament avec un mécanisme d'action différent, nous les autres traitements ciblent les récepteurs nicotiques

PRECESTO (Phase 2a) démontre que NFL-101 réduit la satisfaction à fumer

- Conduit sur 34 fumeurs ne souhaitant pas arrêtés de fumer (contrôle placebo)
- 2 périodes de 28 jours : NFL-101 ou placebo administré au D1 de chaque période
- Critère principal : mCEQ (smoking satisfaction) questionnaire D4, D7, D14, D21, D28
- Effet de NFL-101 supérieur au placebo et encourageant comparé à Champix®



Source: PRECESTO study; study NCT02634281 (Bohadana A, 2020)

1^{ère} comparaison de NFL-101 vs. Placebo validé, extrapolation vs. Champix® encourageante

NFL-101 : 3 avantages principaux sur les concurrents

Efficacité prometteuse : NFL-101 a démontré une efficacité prometteuse en phase 1 et en phase 2a



Mécanisme d'Action disruptif : En ciblant le thalamus et en représentant donc une révolution dans le paysage des thérapies de sevrage tabagique



Dosage simplifié : Le traitement demande 2 injections sous-cutanées séparées de 7 jours adhésion optimisée comparé aux traitements existants à multiples doses sur 12 semaines



CESTO2 (Phase 2b) sur 318 patients avec résultats attendus en Juillet 2024

Etude Multicentre, randomisé, double aveugle, placebo-controlled sur 318 fumeurs souhaitant arrêter de fumer

- Début des recrutements : Février 2022
- Fin des recrutements : Mai 2023
- 12 mois de contrôle : Résultats en juillet 2024
- 9 Centres Clinique en France

Objectifs : Démontrer l'efficacité de NFL-101 et sélectionner la meilleure dose

- Critère principal : abstinence continue pendant 4 semaines (FDA) (biomarqueur : CO2 exhalé)

Administration

- 2 injections sous-cutanées séparées de 7 jours

Cette étude de phase 2b pourrait être considérée comme l'une des deux études de phase 3 requises par la FDA pour l'approbation du produit

Chiffres clés de la société au 31/12/2023

Comptes sociaux en euros	31 décembre 2023 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)	30 juin 2023 (6 mois)
Chiffre d'affaires net	-	-	-
Total des produits d'exploitation	200 011	22	94 777
Résultat d'exploitation	(4 230 422)	(3 083 170)	(2 382 387)
Résultat financier	118 554	182 831	71 388
Résultat exceptionnel	-	39 025	-
Impôt sur les bénéfices	(366 393)	(417 829)	(200 349)
Résultat net comptable	(3 745 476)	(2 443 484)	(2 110 650)

Capitaux propres	349 945	843 996	1 907 772
Avances conditionnées	1 190 977	72 977	1 208 977
Immobilisations incorporelles (brevets)	141 041	135 784	122 785
Dettes	2 429 706	1 478 510	2 461 532
- dont dettes financières	62 174	83 256	72 727
- dont dettes d'exploitation	2 367 532	1 395 254	2 283 580
- dont produits constatés d'avance			105 225
Disponibilités	2 338 044	1 053 581	3 359 459
Total du bilan	3 970 628	2 395 484	5 578 281

- **Avril 2024 : Augmentation de capital pour 3,1 M€**
 - Auprès d'investisseurs professionnels pour 2,5 M€
 - Auprès d'investisseurs particuliers pour 0,6 M€

- **Fin 2023 : Subvention de 200 K€ pour l'étude PRECESTO**
- **Crédit Impôt Recherche de 366 K€ pour 2023, CIR 2022 obtenu en intégralité**
- **Trésorerie de 2,3 M€ à fin 2023**
- **Janvier 2023 : Augmentation de capital pour 3,05 M€**
 - Auprès d'investisseurs professionnels pour 2,45 M€
 - Auprès d'investisseurs particuliers pour 0,6 M€
- **Février 2023 : Octroi d'avances récupérables par BPI France pour 1,7 M€**
 - 1,5 M€ pour l'étude clinique CESTO2, demande déposée en janvier 2022
 - 0,2 M€ pour l'obtention d'une autorisation d'essai clinique pour NFL-301
 - Obtenu 1,15 M€ et reste à percevoir 0,55 M€

Cours et liquidité de l'action NFL depuis l'IPO

From: to:

Include non traded days ⓘ

Zoom: [1D](#) [5D](#) [1M](#) [3M](#) [1Y](#) [5Y](#) [YTD](#) [MAX](#)



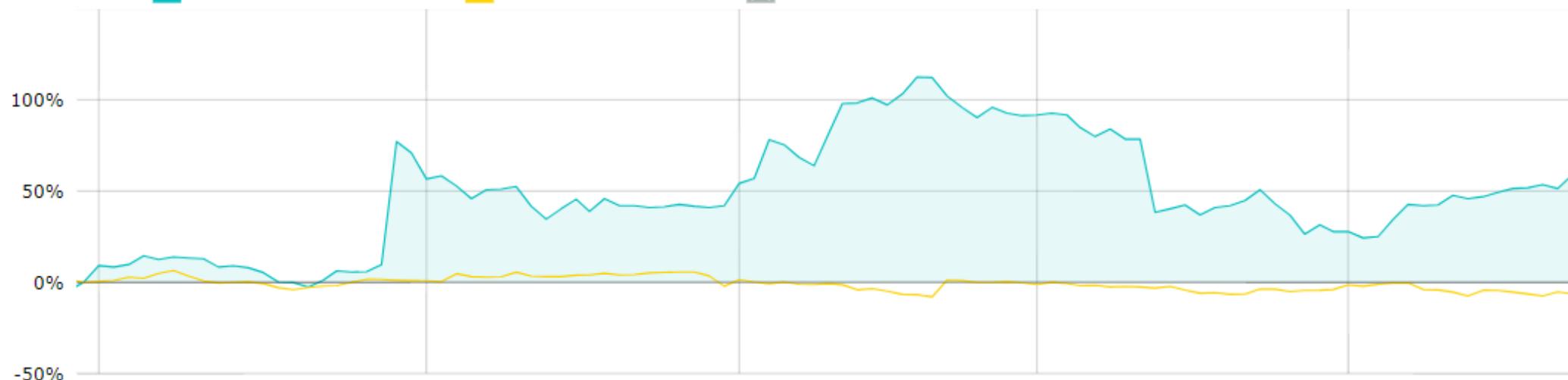
Action NFL vs Next Biotech YTD

From: 2024-01-01 to: 2024-05-24

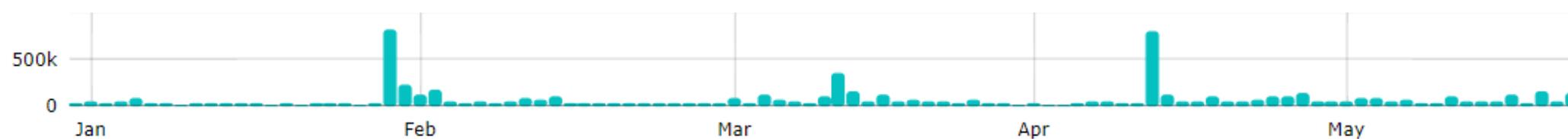
Include non traded days ⓘ

Zoom: 1D 5D 1M 3M 1Y 5Y YTD MAX

Price NFL BIOSCIENCES NEXT BIOTECH News [OFF]



Volume NFL BIOSCIENCES



Activité de l'entreprise en 2023 et T1/T2 2024

- Financement :
 - Levée de 3 M€ janvier 2023
 - 1,7 M€ Avances remboursables BPI et 0,2 M € Subventions Plan Relance France 2030
 - Levée de 3,1 M€ en avril 2024
- Ressources humaines :
 - Recrutement en avril 2024 d'une Responsable du Développement et de la Fabrication portant l'effectif à 5 personnes
- NFL-101 :
 - PRECESTO : Résultats positifs annoncé au T3 2023
 - Etude sur le mécanisme d'action avec le CEA : Résultats positifs annoncés au T1 2024
 - CESTO-II : recrutement fini T2 2023, premiers résultats attendu en juillet 2024
 - Déployer l'organisation et le scale up de la fabrication pour les prochaines étapes du développement
- NFL-301 :
 - Demande de brevet
 - Retour positif obtenu de la FDA sur le preIND

Objectifs clés pour 2024 et premier trimestre 2025

- Général :
 - La société est financé jusqu'au T2 2025
 - Améliorer encore plus la visibilité de la société en France et à l'étranger notamment par des articles de presse économique
- NFL-101 :
 - Obtenir les premiers résultats de CESTO-II (Juillet 2024)
 - Finir la fabrication des lots cliniques pour la suite (post CESTO-II)
 - Conclure des partenariats
- NFL-301 :
 - Valoriser le projet
 - Financer le projet en privilégiant le non-dilutif. Le financement est inclus dans l'horizon de trésorerie jusqu'au dépôt de brevet
 - Démarrer les travaux préparatoires pour la première étude clinique et la fabrication des lots cliniques selon les réponses de la FDA



2^e Partie : Mise au vote des résolutions



Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (1/2)

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2023
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise
- 1^{ère} résolution:
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ; Quitus aux administrateurs
- 2^e résolution:
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- 3^e résolution:
 - Imputation totale des pertes inscrites au compte « Report à nouveau » sur le compte « Primes d'émission »
- 4^e résolution:
 - Approbation des conventions règlementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (2/2)

- 5^e résolution:
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ignacio FAUS arrivant à expiration
- 6^e résolution:
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno LAFONT arrivant à expiration
- 7^e résolution:
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Francis AHNER arrivant à expiration
- 8^e résolution:
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yannick PLETAN arrivant à expiration
- 9^e résolution:
 - Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel HUC arrivant à expiration
- 10^e résolution:
 - Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions
- 11^e résolution:
 - Pouvoirs

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (1/3)

- Présentation du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les projets de délégations de compétence et autorisations financières présentés à l'assemblée
- 12^e résolution:
 - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en oeuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions
- 13^e résolution:
 - Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- 14^e résolution:
 - Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que celle visées à l'article L.411.2,1^o du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital)

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (2/3)

- 15^e résolution:
 - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions décidées en application des treizième et quatorzième résolutions en cas de demandes excédentaires
- 16^e résolution:
 - Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce)
- 17^e résolution:
 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au 1^o de l'article L.411 -2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 18^e résolution:
 - Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter en numéraire le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise

Le Conseil d'Administration ne recommande pas l'adoption de cette résolution

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (3/3)

- 19^e résolution:
 - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux
- 20^e résolution:
 - Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux
- 21^e résolution:
 - Pouvoirs

Merci pour votre attention

